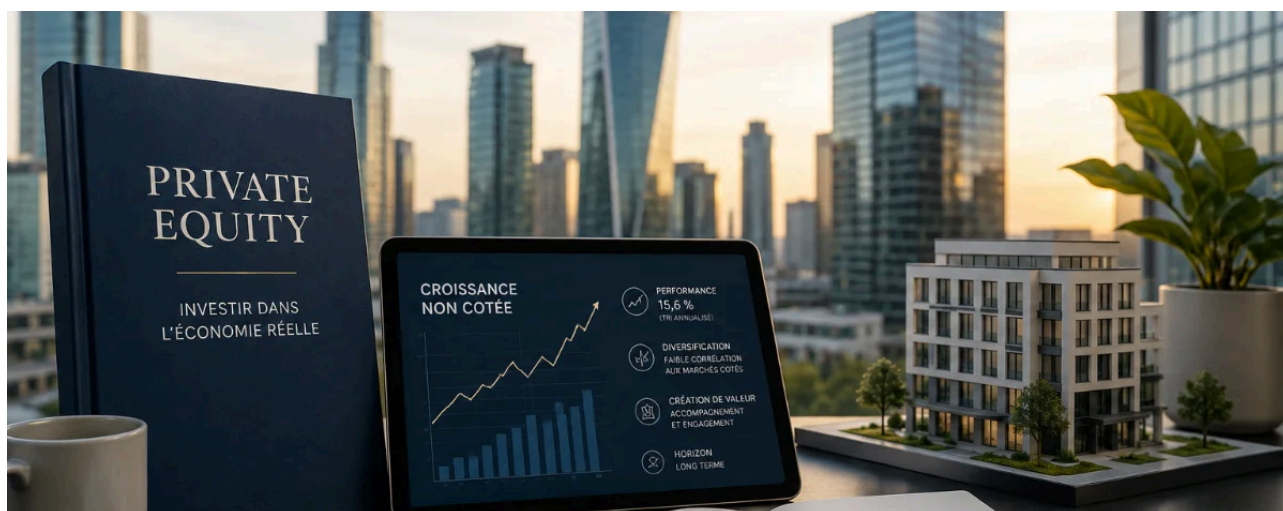


Le Private Equity : pourquoi allouer une partie de son patrimoine au non-coté ?

Longtemps réservé aux investisseurs institutionnels, le Private Equity s'ouvre aujourd'hui à une clientèle patrimoniale plus large. Il constitue une classe d'actifs à part entière, complémentaire des marchés cotés, et mérite d'être considéré dans toute réflexion d'allocation de long terme.



Une définition simple

Le Private Equity — ou capital-investissement — désigne l'investissement en fonds propres dans des entreprises **non cotées** en Bourse. Concrètement, l'investisseur apporte des capitaux à des sociétés pour financer leur création, leur croissance, leur transmission ou leur redressement, en échange

d'une participation à leur capital. L'objectif : accompagner le développement de l'entreprise sur plusieurs années, puis réaliser une plus-value lors de la revente (cession industrielle, introduction en Bourse, cession à un autre fonds).

Comment cela fonctionne

L'accès se fait généralement via un **fonds** géré par une société de gestion spécialisée. Le mécanisme repose sur quelques principes structurants :

- **Les appels de capitaux** : le capital souscrit n'est pas versé en une fois, mais mobilisé progressivement, au rythme des investissements réalisés par le fonds (souvent sur 3 à 5 ans).
- **La courbe en J** : la performance est d'abord légèrement négative (frais, investissements récents non encore valorisés), avant de s'apprécier à mesure que les participations montent en valeur et que les cessions interviennent.
- **L'horizon long** : un fonds vit généralement entre 8 et 12 ans. Cette durée est le prix de la création de valeur.
- **L'illiquidité** : les parts ne se revendent pas librement en cours de vie du fonds. C'est une contrainte, mais aussi la contrepartie d'une **prime de rendement** attendue.

Les grandes thématiques

Le Private Equity recouvre plusieurs stratégies, qu'il est pertinent de combiner :

- **Le capital-risque (venture capital)** : financement de jeunes entreprises innovantes, à fort potentiel mais plus risquées.
- **Le capital-développement (growth)** : accompagnement d'entreprises déjà rentables cherchant à accélérer leur croissance.
- **Le capital-transmission (LBO)** : rachat d'entreprises matures avec effet de levier, cœur historique du marché.
- **Le retournement** : reprise d'entreprises en difficulté à restructurer.
- **La dette privée et l'infrastructure** : stratégies de rendement plus régulier, souvent moins volatiles.
- **Le secondaire** : rachat de parts de fonds existants, qui réduit la courbe en J et l'aléa.

L'intérêt d'une allocation

Plusieurs arguments justifient d'y consacrer une poche de son patrimoine financier :

- **Un potentiel de performance supérieur** aux marchés cotés sur longue période, historiquement porté par la prime d'illiquidité et la création de valeur opérationnelle.
- **La diversification** : le non-coté offre une décorrélation partielle vis-à-vis des marchés financiers et lisse la volatilité globale du portefeuille.
- **L'accès à l'économie réelle** : on investit dans le tissu productif, dans des secteurs et des entreprises absents de la cote.
- **Un effet disciplinant** : l'illiquidité protège l'investisseur des arbitrages émotionnels et l'inscrit dans une logique patrimoniale de long terme.

Rendement attendu et historique selon la thématique

La rentabilité recherchée diffère sensiblement d'une stratégie à l'autre : les segments les plus dynamiques (venture, growth) visent les rendements les plus élevés au prix d'un risque accru, tandis que la dette privée et l'infrastructure privilégient la régularité. À titre indicatif :

THÉMATIQUE	TRI NET INDICATIF *	PROFIL DE RISQUE
Capital-risque (venture)	10 % – 20 %+	Élevé
Capital-développement (growth)	12 % – 18 %	Modéré à élevé
Capital-transmission (LBO)	13 % – 16 %	Modéré
Retournement	10 % – 15 %	Élevé
Dette privée	6 % – 10 %	Faible à modéré
Infrastructure	8 % – 12 %	Faible
Secondaire	10 % – 14 %	Modéré

* Fourchettes indicatives de taux de rendement interne nets de frais, observées historiquement sur longue période, à titre purement illustratif. La dispersion entre gérants et entre millésimes est importante ; les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les points de vigilance

Le Private Equity n'est pas sans risque : perte en capital possible, immobilisation durable de l'épargne, dispersion des performances entre gérants. La sélection des sociétés de gestion et la **diversification** — par millésime, par stratégie, par

zone géographique — sont donc déterminantes. Cette classe d'actifs doit rester une poche mesurée d'un patrimoine par ailleurs diversifié et disposant d'une réserve de liquidité suffisante.

En synthèse. Une allocation raisonnée au Private Equity — de l'ordre de 10 à 20% de votre patrimoine financier selon votre profil et votre horizon — permet de rechercher du rendement supplémentaire tout en diversifiant vos sources de performance. Un accompagnement sur mesure reste indispensable pour calibrer cette poche et sélectionner les supports adaptés à votre situation.

PARLONS-EN

Construisons ensemble un tel portefeuille. Actis Patrimoine & ses partenaires vous donneront accès aux meilleures sociétés de gestion.

Document à visée informative. Les éléments juridiques, fiscaux et financiers évoqués sont susceptibles d'évolution et doivent être appréciés au regard de la situation propre de chaque client.

ACTIS PATRIMOINE